



Délibération n°2026/04

**COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**

Séance du 6 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 février 2026, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 02 février 2026, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mmes FELICETTI – CHARREAU – MARET – GADBOIS – CHARDON – ROGER – MM. DESCHAMPS – MORI – FAUCHER – TROLIO – LEFORT – LANTERNAT - BLAZQUEZ

Absents excusés : Mme ASLOUDJ
M. ROYNEL

Pouvoir à Mme FELICETTI
Pouvoir à M. TROLIO

Absents : Mmes LACOINE – EL JAMI – M. VALDEVIT

Secrétaire de séance : Mme Catherine GADBOIS

DELIBERATION PORTANT SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la délibération en date du 25 novembre 2021 créant l'emploi de Rédacteur territorial pour une durée hebdomadaire de service de 29/35^{ème},

VU la délibération en date du 2 mars 2023 créant l'emploi d'Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe, pour une durée hebdomadaire de service de 22/35^{ème},

VU la délibération en date du 27 juin 2019 créant 3 emplois d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe pour des durées hebdomadaires de service de 29/35^{ème}, 28/35^{ème} et 20/35^{ème},

VU la délibération en date du 17 novembre 2016 créant l'emploi d'Adjoint Technique pour une durée hebdomadaire de service de 9/35^{ème},

VU la délibération en date du 20 janvier 2014 créant deux emplois d'Adjoint Administratif pour des durées hebdomadaires de service de 29/35^{ème},

VU la délibération en date du 24 janvier 2008 créant l'emploi d'Adjoint Technique pour une durée hebdomadaire de service de 9,5/35^{ème},

VU la délibération en date du 14 septembre 2006 créant l'emploi d'Adjoint Administratif, pour une durée hebdomadaire de service de 20/35^{ème},

VU l'avis du comité social territorial en date du 27 janvier 2026,

CONSIDERANT que les besoins du service nécessitent la suppression des emplois permanents cités ci-dessous :

Madame le Maire expose à l'Assemblée :

* que compte tenu de la vacance de plusieurs emplois, il est nécessaire, de supprimer les emplois

suivants :

- un emploi permanent de Rédacteur territorial à temps non complet avec une durée hebdomadaire de service de 29/35^{ème},
- un emploi permanent d'Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe à temps non complet avec une durée hebdomadaire de service de 22/35^{ème},
- Trois emplois permanents d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet avec une durée hebdomadaire de service de 29/35^{ème}, 28/35^{ème} et 20/35^{ème},
- un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps non complet avec une durée hebdomadaire de service de 9/35^{ème},
- deux emplois permanents d'Adjoint Administratif à temps non complet avec une durée hebdomadaire de service de 29/35^{ème},
- un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps non complet avec une durée hebdomadaire de service de 9,5/35^{ème},
- un emploi permanent d'Adjoint Administratif à temps non complet avec une durée hebdomadaire de service de 20/35^{ème},

* que le comité social territorial a émis un avis favorable lors de sa séance du 27 janvier 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De supprimer les emplois susvisés,
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 01/03/2026 ;

A compter du 1 er mars 2026, le tableau des effectifs sera le suivant :

Filière	Grade	Heures/35
Administratif	Adjoint Administratif principal 1ère classe	35
Admin	Rédacteur	35
Administratif	Adjoint Administratif	35
Technique	Adjoint Technique	35
Technique	Adjoint Technique	11
Technique	Adjoint Technique	35
Technique	Adjoint Technique principal de 1ère classe	35
Technique	Agent de maîtrise	35

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Le Maire,
Annick FELICETTI

